Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20261008-2026112-DE

N°2026-112

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Tournan-en-Brie
MA VILLE

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 8 octobre 2026.

L'an deux mille vingt-six, le 8 du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 2 octobre 2026 et affichée le vendredi 2 octobre 2026.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, ETIENNE Jérémy, GAIR Laurence, KHALOUA Madani, LONY Eva, MEDJOUB Farid, HUSSON Chloé, LAURENT Pierre, PERALTA SUAREZ Mari, FOLLIOT Pascal, BRUSSELLE Sandrine, MARCY Jean-Pierre, BAKKER Hubert, MONOT Laure, PIGNON Mylène, ROBILLARD Christophe, JOSSET Isabelle, RENARD Philippe, GOMEZ Pascale, ANOUAR Rachid, HAEUSLER Camille, DOS SANTOS Carlos, HAMLIN Anne, SAUSSEY Laurent, SIMON DEL FAVERO Christophe, BUSSIER Dominique.

Absents représentés : DAOULAS Stéphanie représentée par HUSSON Chloé, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani.

Absents : /

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Renouvellement de la convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**27**
Nombre de suffrages exprimés :	**29**
Votes pour :	**29**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 077-217704709-20261008-2026112-DE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales **;**

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'allocations familiales ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations familiales ;

Vu la Convention Territoriale Globale du territoire signée entre la Caisse d'allocations familiales et les acteurs du territoire de la communauté de Communes « les Portes briardes entre villes et forêts » ;

Considérant que la que Convention territoriale globale poursuit les objectifs **d**'identifier les besoins prioritaires sur l'intercommunalité, de définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin, d'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires ;

Considérant que la première Convention territoriale globale signée entre l'intercommunalités des portes briardes, ses communes membres et les syndicats intercommunaux compétents en matière de petite enfance est arrivée à son terme et qu'il convient de la renouveler ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame Pascale GOMEZ, Conseillère municipale chargée des projets liés à la petite enfance, et de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement de la Convention Territoriale Globale fixant les relations contractuelles associant la Communauté de Communes les Portes Briardes entre villes et forêts, les communes du territoire, le syndicat intercommunal Petite Enfance de Servon, Férolles-Attilly, Chevry-Cossigny, le syndicat intercommunal de la crèche familiale de Gretz-Tournan et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne ;

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale (CTG).

Fait et délibéré en séance, le jeudi 8 octobre 2026.

Laurent GAUTIER
Maire de Tournan-en-Brie
Conseiller départemental
Président de la Communauté de Communes
Les Portes Briardes entre villes et forêts

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

*Publication du compte rendu des délibérations le : **12/10/2026***
*Délibération transmise au Représentant de l'État le : **12/10/2026***
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.